



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2021 • Elfte Sitzung • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949

Conseil des Etats • Session d'hiver 2021 • Onzième séance • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949



18.3949

Motion Sommaruga Carlo.

Vertragslandwirtschaft.

**Eine Landwirtschaft fördern,
die auf Verträgen zwischen
den Landwirtschaftsbetrieben
und den Konsumentinnen
und Konsumenten basiert**

Motion Sommaruga Carlo.

**Agriculture. Favoriser
l'agriculture contractuelle
entre les consommateurs
et les agriculteurs**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.09.20

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 15.12.21

Antrag der Mehrheit

Ablehnung der Motion

Antrag der Minderheit

(Thorens Goumaz, Herzog Eva, Rechsteiner Paul, Zanetti Roberto)

Annahme der Motion

Proposition de la majorité

Rejeter la motion

Proposition de la minorité

(Thorens Goumaz, Herzog Eva, Rechsteiner Paul, Zanetti Roberto)

Adopter la motion

Präsident (Hefti Thomas, Präsident): Es liegt ein schriftlicher Bericht der Kommission vor. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Hegglin Peter (M-E, ZG), für die Kommission: Wie der Präsident jetzt gerade ausgeführt hat, hat Kollege Sommaruga die vorliegende Motion am 27. September 2018 im Nationalrat eingereicht. Den Vorstoss begründete er mit dem Hinweis auf die unlängst durchgeföhrten Volksabstimmungen über die Ernährungssicherheit, über die Ernährungssouveränität und über Fair Food. Diese Volksabstimmungen hätten unabhängig vom Ergebnis der Urnengänge gezeigt, dass der Bevölkerung die Qualität ihrer Nahrungsmittel und der Konsum von Erzeugnissen aus lokaler Produktion ein wichtiges und grosses Anliegen seien. Die Vertragslandwirtschaft, die auf Verträgen zwischen den Produktionsbetrieben und den Konsumentinnen und Konsumenten basiere, nehme das Anliegen des Konsums von Erzeugnissen aus lokaler Produktion auf. Erfolgreiche Beispiele seien etwa die Initiativen "Les jardins de Cocagne" in Genf, "Terre Ferme" im Kanton Waadt und "Terre Vision" im Kanton Bern. Diese Strukturen würden es erlauben, wieder direkte Verbindungen zwischen der landwirtschaftlichen Produktion und den zumeist städtischen Konsumentinnen und Konsumenten zu knüpfen. In seiner Stellungnahme anerkennt der Bundesrat die wichtigen Funktionen regionaler Vertragslandwirtschaft.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2021 • Elfte Sitzung • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949

Conseil des Etats • Session d'hiver 2021 • Onzième séance • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949



Resultate des Nationalen Forschungsprogramms 69, "Gesunde Ernährung und nachhaltige Lebensmittelproduktion", zeigten, dass solche Programme zur Diversifizierung der Versorgung beitragen würden und zugleich gesundes und nachhaltiges Konsumverhalten unterstützen. Die Agrarpolitik biete aber heute schon verschiedene Instrumente zur Unterstützung von solchen regionalen Initiativen. So könnten gestützt auf Artikel 11 des Landwirtschaftsgesetzes innovative Projekte im Bereich Qualität und Nachhaltigkeit gefördert werden. Beispielsweise wurde die Entwicklung des sehr erfolgreichen Open-Source-Administrationstools für Projekte namens Open Olitor unterstützt.

Es gebe auch regionale Entwicklungsprojekte, mit denen man die Regionalvermarktung punktuell unterstützen könne. Dabei könne man die Regionalität in den Vordergrund stellen. Für die Qualitäts- und Absatzförderung von regionalen Produkten gebe es Möglichkeiten wie die Unterstützung nationaler Online- und Direktvermarktsportale und der Kommunikation. Es bestehe also ein breites Set an Instrumenten, mit dem man das Grundanliegen der Regionalität und des Närberbringens von Produkten und Konsumenten unterstützen könne. Die Kommission hat die Motion am 29. Oktober beraten. Im Grundsatz unterstützt die Kommission das Anliegen, kommt in der Mehrheit aber zum selben Schluss wie der Bundesrat: Es gibt genügend Programme, und es ist weder sinnvoll noch notwendig, dass man ein Geschäftsmodell favorisiert. Man würde die Vielfalt der Möglichkeiten, die zu Wertschöpfung und Nachhaltigkeit führen können, einschränken. Aus der Mitte der Kommission wurde gar die Meinung geäussert, dass "Aus der Region, für die Region" überbewertet sei. Es müsse eher heißen: "Aus der Region, für die Schweiz", da die Produzenten auf die Konsumenten in der Stadt angewiesen seien. Im Namen der Kommissionsmehrheit beantrage ich Ihnen deshalb, die Motion abzulehnen. Das Resultat betrug 5 zu 4 Stimmen.

Die Kommissionsminderheit ortet aber Handlungsbedarf und möchte den Bundesrat beauftragen, zusätzliche Instrumente finanzieller Art zu schaffen und die vorhandenen Instrumente in Bezug auf eine Vertragslandwirtschaft intensiver zu fördern. Ich gehe davon aus, dass die Minderheit ihre Position selber darlegen wird. Abschliessend, wie gesagt: Die Kommission beantragt mit 5 zu 4 Stimmen, die Motion abzulehnen.

Thorens Goumaz Adèle (G, VD): J'aimerais vous inviter à soutenir la motion Sommaruga Carlo au nom de la minorité de la commission.

Les discussions en commission m'ont fait réaliser que l'agriculture contractuelle était très mal comprise et très mal connue, et qu'il y avait à ce sujet peut-être un "Röstigraben".

Je commencerai donc par vous dire simplement de quoi il s'agit, par vous expliquer ce qu'est l'agriculture contractuelle.

En Suisse romande, il existe une Fédération romande d'agriculture contractuelle de proximité. Elle définit ce type de modèle agricole de la manière suivante: "L'agriculture contractuelle de proximité peut se définir comme regroupant les initiatives de paniers contractuels pour une agriculture locale, écologique, sociale, solidaire et à taille humaine pour assurer la souveraineté alimentaire."

Au coeur de ce modèle se trouve donc un contrat qui va lier les consommateurs et les producteurs. Ce contrat institue un engagement à long terme, au minimum pour une saison ou même une année complète. Durant cette période, les consommateurs recevront un nombre défini à l'avance de livraisons de produits alimentaires; ce sont les paniers. Ceci permet aux producteurs de prévoir leur plan de cultures en conséquence sur toute une saison, voire une année entière, et leur assure ainsi une grande sécurité tant dans la planification de leur travail que du point de vue financier. De nombreux exploitants demandent un prépaiement à leurs clients, ce qui permet de financer les récoltes de manière anticipée. Il arrive même que les consommateurs ne paient pas seulement le prix du produit fini, mais s'engagent aussi à prendre en charge une partie des charges d'exploitation, par exemple l'amortissement d'un nouveau véhicule de livraison ou d'une nouvelle serre.

Le contact direct instauré entre le consommateur et le producteur, puisqu'il s'agit en principe toujours d'initiatives de proximité, permet aussi de rapprocher le monde agricole des habitants des villes, et d'instaurer une meilleure compréhension du travail quotidien des paysannes et des paysans, ainsi que des prix qui sont demandés pour leurs produits.

AB 2021 S 1396 / BO 2021 E 1396

Pour les consommateurs, l'accès planifié à des produits sains, frais et locaux, bénéficiant d'une traçabilité qui est véritablement incomparable, est évidemment un avantage. Par leur engagement, les consommateurs contribuent en outre à la réduction du gaspillage alimentaire, puisque les agriculteurs produisent en fonction du nombre de paniers prévus dans le contrat, et que les produits ne sont en général pas calibrés comme le commerce de détail l'exige trop souvent. Enfin, les prix sont fixés en toute transparence entre les producteurs et les consommateurs, et inscrits dans le cadre du contrat. Ce modèle permet de partager les risques, les



AMTЛИCHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2021 • Elfte Sitzung • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949

Conseil des Etats • Session d'hiver 2021 • Onzième séance • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949



responsabilités et les bénéfices du travail agricole sous la forme d'un engagement mutuel pris par les acteurs sur le long terme.

Il s'inscrit dans un modèle d'exploitation particulier, car les consommateurs qui souhaitent en bénéficier deviennent en général membres d'une association ou d'une coopérative. Ceci est encore relativement inhabituel dans le monde agricole et peut être un frein pour l'accès aux instruments usuels de la politique agricole. Le système des paiements directs est en effet plutôt orienté aujourd'hui vers des structures d'exploitation familiales, tout comme le droit foncier rural. Dès lors, il est légitime de demander un soutien spécifique pour ce modèle, puisqu'il n'entre d'une certaine manière pas complètement dans le cadre que prévoit actuellement nos politiques publiques dans le domaine agricole.

Certes, le Conseil fédéral a raison: il existe d'autres modèles agricoles, de nombreux modèles agricoles innovants, comme la vente directe, les magasins à la ferme, les coopérations locales entre l'agriculture et le commerce ou les offres d'agrotourisme. C'est très bien, mais ce n'est pas parce qu'il y a une diversité de modèles qu'il ne faut pas les soutenir, ou du moins commencer par soutenir l'un ou l'autre d'entre eux, ne serait-ce que pour qu'ils aient seulement accès aux instruments de promotion déjà existants. A titre personnel, je considère d'ailleurs que c'est au contraire l'ensemble de ces offres innovantes qui devraient être soutenues. Toutes ces offres contribuent à leur manière à rendre notre agriculture plus innovante, plus dynamique, plus durable et plus résiliente.

Je vous encourage dès lors à soutenir la minorité de la commission pour que les agriculteurs et les consommateurs qui prennent la peine d'innover grâce au modèle de l'agriculture contractuelle puissent être mieux soutenus, à l'image des soutiens que nous trouvons toutes et tous normal d'accorder au modèle agricole considéré comme traditionnel. Répétons-le: le point central est qu'il s'agit là de permettre à ces agriculteurs et à ces consommateurs d'accéder aux soutiens existants et non de leur offrir un privilège.

Sommaruga Carlo (S, GE): Vous l'avez entendu: l'agriculture contractuelle est un système de production agricole fondé sur des accords directs entre des consommateurs, des consommateurs urbains ou des communautés de consommateurs et des agriculteurs ou une communauté d'agriculteurs. Ce système peut prendre des formes juridiques différentes. Cela peut être un contrat entre deux personnes, entre un consommateur et un producteur, mais cela peut aussi être, et c'est généralement le cas, des associations ou des coopératives. Les modalités de mise en oeuvre sont diverses, cela a aussi été souligné. Elles peuvent changer d'une région à l'autre. Toutefois, il faut bien retenir que les modalités telles que les paniers livrés, la vente à la ferme, la distribution semestrielle ou annuelle, l'abonnement ou le magasin participatif, sont toutes des modalités qui peuvent être développées dans le cadre de l'agriculture contractuelle. Il n'y a pas forcément d'opposition entre ces différents modèles et l'agriculture contractuelle, contrairement à ce qui est soutenu dans la réponse du Conseil fédéral.

Se pose dès lors la question de savoir s'il vaut la peine de développer ce modèle. J'avoue avoir été étonné de l'important soutien du Conseil national; ce n'est donc pas seulement un enjeu du camp de gauche. Il y a eu un vote important du groupe du centre et même des voix du groupe libéral-radical.

Mais pourquoi? Je pense qu'il faut voir quel est le triple but de l'agriculture contractuelle.

Premièrement, et je crois que c'est l'élément qui est vraiment central dans l'agriculture contractuelle, il s'agit de définir un prix permettant à l'agriculteur d'assurer ses coûts de production, d'avoir un revenu décent, et de lui garantir ainsi une perspective financière quelle que soit la récolte. En tant que consommateur, vous payez un prix avant même le semis, et vous assumez ainsi une part des risques de l'agriculteur. Je crois que c'est extrêmement intéressant, parce que cela permet à l'agriculteur et à sa famille de pouvoir vivre de manière décente et de ne pas subir des fluctuations de prix. Ce qui est intéressant, c'est que si une année il n'y a pas assez, par exemple, de lentilles ou de légumes, ou pas autant qu'espéré, en raison des conditions climatiques ou en raison d'aléas météorologiques, la production pourra être plus importante une année suivante. Cela permet aux consommateurs de s'adapter à la réalité du monde agricole. Il y a donc un lien de solidarité entre le consommateur urbain et l'agriculteur. Je pense que c'est extrêmement important dans la mesure où cela permet de comprendre la réalité du pays, mais en même temps, comme je le dis, d'assurer des revenus stables à l'agriculteur.

Il est vrai que le prix est encore aujourd'hui fixé par les majors de la distribution, que ce soit Coop, Migros ou bien d'autres. Il s'agit d'un segment intéressant, puisqu'il permet aux agriculteurs d'obtenir un revenu d'appoint très apprécié. Au surplus, il n'y a pas le problème qui a été soulevé tout à l'heure par notre collègue Salzmann lors du traitement d'une autre motion, à savoir qu'une part importante du produit de la vente va aux intermédiaires. Ce sont donc des éléments importants en lien avec la fixation du prix et du revenu qu'il faudrait discuter.



AMTЛИCHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2021 • Elfte Sitzung • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949

Conseil des Etats • Session d'hiver 2021 • Onzième séance • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949



La deuxième chose, cela a été dit par la rapporteuse de la minorité, c'est le fait que ce modèle favorise les circuits courts et la production locale. Que cela concerne des produits laitiers, des légumes, des légumineuses, des céréales ou de la viande, il y a toutes sortes de produits qui peuvent être écoulés via l'agriculture contractuelle, et c'est déjà le cas dans les expériences que l'on connaît surtout en Suisse romande, puisqu'effectivement l'agriculture contractuelle s'y est essentiellement développée. Bien que nous sachions qu'il n'est pas possible d'envisager une consommation alimentaire exclusivement basée sur la production locale, régionale ou nationale, les circuits courts contribuent à limiter les émissions de CO₂ et, donc, à réduire l'impact de notre consommation alimentaire sur le changement climatique.

En d'autres termes, la favorisation de l'agriculture contractuelle s'inscrit aussi dans la stratégie climatique du Conseil fédéral, qui consiste à réduire son impact sur les émissions de CO₂. Ce système est intéressant, parce qu'il participe de changements de comportements individuels, sans mesure contraignante.

Le troisième point qui me paraît important concernant cette agriculture contractuelle, c'est que ces regroupements de consommateurs sont, comme je l'ai dit, des consommateurs urbains qui sont intégrés à un canal direct d'information avec l'agriculture. Ils reçoivent régulièrement des informations et cela permet, comme je le disais tout à l'heure, de reconnaître les difficultés de la production, mais aussi de mieux connaître le monde agricole. En cela, ce système participe d'une meilleure cohésion entre la situation des villes et celle des campagnes.

Il y a des expériences heureuses – je vous l'ai dit dans le développement de la motion et cela a aussi été évoqué par les rapporteurs de majorité et de minorité –, mais il est vrai que l'essentiel des exemples sont de Suisse romande. Il est important de mettre en place une politique, pas énorme, mais qui permette de promouvoir cette idée et de faire en sorte que ces fédérations romandes, ou que ces projets soient diffusés à travers la Suisse, pour que d'autres consommateurs ou d'autres agriculteurs puissent s'y intéresser – puisque c'est dans l'intérêt des deux. Puis, dans cette approche souple que la motion laisse à la Confédération, il faut aussi décider si des moyens financiers seront mis en place. Ces moyens financiers ne seront peut-être pas des subventions à la production, mais – je le rappelle –, plutôt des moyens permettant de diffuser l'idée et peut-être de donner un coup de pouce aux start-up.

AB 2021 S 1397 / BO 2021 E 1397

Connaissant un peu le domaine, je dois relever que je n'ai jamais entendu dire que ces fédérations et ces projets avaient reçu de l'argent de la Confédération en application de l'article 11 de la loi sur l'agriculture. Ma motion entend combler cette lacune en permettant d'accorder un soutien.

Je vous propose donc de suivre la minorité dans la mesure où c'est une contribution, certes partielle, à un modèle intéressant et qui a fait ses preuves. Il s'agit d'essayer de lui donner une opportunité de se développer. Il est clairement indiqué dans le développement de la motion que les moyens prévus, notamment financiers, peuvent être octroyées de manière temporaire afin de pouvoir ensuite analyser leur impact sur les start-up agricoles innovantes ou sur les campagnes de diffusion.

Français Olivier (RL, VD): J'ai écouté très attentivement les propos de notre collègue. Je loue la démonstration qu'il a faite des avantages de faire la promotion de ce type de mécanisme entre les producteurs et les consommateurs. Je me demande néanmoins quel est le rôle de la Confédération dans ce système.

J'ai vraiment l'impression, et encore plus après la démonstration qui vient d'être faite, que si les pouvoirs publics devaient favoriser ce système, ce devrait essentiellement être le fait des collectivités locales, c'est-à-dire des communes. Je ne comprends pas la plus-value que cela pourrait apporter, d'autant que sur le principe, pour le fournisseur, il s'agit de s'affranchir du système de la grande distribution et d'avoir un minimum d'efficacité financière, dans le but que cela profite aussi bien aux consommateurs qu'aux producteurs.

Une aide publique est donc demandée. Si je peux comprendre qu'il faille favoriser ce type de projets – je n'ai aucun problème en soi avec cela –, c'est une compétence qui doit essentiellement être exercée sur ou à proximité du terrain, dans les communes, voire éventuellement à l'échelle régionale, pour regrouper différents producteurs, pour répondre aux conséquences des aléas de la météo sur la production, comme cela a déjà été dit.

J'ai l'impression qu'en acceptant la motion on pourrait fabriquer un nouveau financement d'un mode de production qui, lui-même, veut s'affranchir complètement du système, si bien que je ne peux que vous recommander de suivre la majorité de la commission et de refuser cette motion.

Parmelin Guy, président de la Confédération: Le Conseil fédéral reconnaît que l'agriculture contractuelle de proximité remplit des fonctions importantes en faveur d'un système alimentaire suisse durable. Toutefois, le



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2021 • Elfte Sitzung • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949

Conseil des Etats • Session d'hiver 2021 • Onzième séance • 15.12.21 • 09h15 • 18.3949



Conseil fédéral vous propose de rejeter cette motion.

Cela a été rappelé durant le débat par de nombreux intervenants, la politique agricole propose plusieurs instruments dont pourraient déjà profiter des initiatives d'agriculture contractuelle de proximité. On a cité l'article 11 de la loi sur l'agriculture qui permet, par exemple, d'accorder un soutien à des projets particulièrement innovants et visant à garantir la qualité et la durabilité. La Confédération a aussi la possibilité de promouvoir des mesures concernant l'agriculture contractuelle dans le cadre de projets de développement régional. Il existe nombre d'autres modèles commerciaux qui favorisent les circuits courts. Ils ont été cités en particulier par Mme la conseillère aux Etats Thorens Goumaz: la vente directe, les magasins à la ferme, la coopération locale entre l'agriculture et le commerce.

La promotion unilatérale des initiatives d'agriculture contractuelle de proximité ne semble, aux yeux du Conseil fédéral, pas opportune. Cela pourrait même conduire à une concurrence entre des initiatives existantes, ce qui ne serait pas souhaitable. Le Conseil fédéral est donc d'avis que les conditions-cadres pour le développement d'initiatives d'agriculture contractuelle de proximité et les possibilités de soutien actuelles offertes par la politique agricole sont suffisantes. Je ne peux qu'encourager les initiateurs de tels projets d'agriculture contractuelle de proximité à faire usage des instruments qui existent.

Par conséquent, je vous recommande de suivre la majorité de votre commission et de rejeter la motion.

Abstimmung – Vote

Für Annahme der Motion ... 14 Stimmen

Dagegen ... 25 Stimmen

(1 Enthaltung)